

Communiqué de presse

Toulouse, mercredi 20 août 2014

Toulouse – Quartier MALEPERE

Appel à candidatures pour la mission d'urbaniste en chef de la ZAC Malepère : 6 urbanistes sont retenus pour la seconde phase.

La communauté urbaine Toulouse Métropole a confié fin 2013 à Oppidea l'aménagement de la ZAC Malepère, située à l'entrée sud-est de Toulouse.

Dans ce cadre, la SEM de Toulouse Métropole a lancé en mars 2014 un marché de prestations intellectuelles pour les missions **d'urbaniste en chef de la ZAC**.

Oppidea a reçu 28 candidatures.

Présidé par Gilles Broquère, P-DG d'Oppidea, le comité de sélection a retenu six équipes d'urbanistes :

- ANMA / Burotec / Inddigo
- KERN & ASSOCIES / Stoa / Adret / Arragon
- REICHEN & ROBERT / Berim / Atelier Jacqueline Osty / Franck Boutté consultant
- ARCHITECTURE STUDIO / Babylone / Somival / Mercury Consultants / Eco-cités
- ATELIERS LION et ASSOCIES / Safege SA
- SCE Ateliers UP+ / SCE

Ces équipes doivent remettre avant le 3 octobre 2014 **une note d'intention illustrée**.

Le lauréat sera désigné au 4^{ème} trimestre 2014.

Le futur urbaniste en chef de Malepère aura notamment pour mission de :

- Développer une vision stratégique du territoire, organisée par secteur ;
- Définir un plan guide d'aménagement dans la continuité du dossier de création ;
- Assurer, tout au long de l'opération, la mission de qualité urbaine et architecturale (fournir les prescriptions environnementales, architecturales, établir les fiches de lots, ...)
.../...

Quelques mots sur le quartier MALEPERE

Le quartier Malepère occupe 113 hectares à l'entrée sud-est de Toulouse. Il jouxte les communes de Labège et Saint-Orens. L'opération confiée par Toulouse Métropole à la SEM Oppidea fin 2013 a pour objectif d'organiser l'urbanisation dans ce secteur très attractif de l'agglomération. Le projet prévoit notamment de veiller à la cohérence urbaine dans la continuité des tissus existants. Le futur urbaniste en chef aura pour mission de proposer la répartition programmatique entre logements, commerces, activités, équipements publics, espaces naturels et sportifs. Le plan guide associé doit être présenté à la Communauté urbaine Toulouse Métropole pour validation dans le courant du 1^{er} semestre 2015.